

Décision n° D2021_055

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L 2113-10, R 2124-2 1°, R 2161-3 2°, R 2162-2 al,2 et R 21 62-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

décide

– de conclure le lancement de la consultation sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, en applications des articles R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande publique. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles L 2124-2, R 2124-2, R 2161-1 à R 2161-5 du même code, pour des prestations de remplacements, modifications et maintien en conditions opérationnelles d'installations électriques et d'automatismes du réseau



Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211019-D2021_055-AR

d'assainissement. Ce marché sera d'une durée de quatre ans, et les montants sont fixés
comme suit :

- Montant minimum : 1 000 000 € HT,
- Montant maximum : 6 000 000 € HT.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211019-D2021_055-AR